

titre AB sous réserve

# Santé, nouvelle politique

**Le gouvernement québécois vient de lancer à l'automne dernier une nouvelle politique de prévention intégrant un volet sur la santé en entreprise. Ce lancement coïncide aussi avec le 30<sup>e</sup> anniversaire de la charte d'Ottawa sur la promotion de la santé, célébré à Shanghai.**



**Marie-Claude Pelletier**  
Présidente du Groupe Leviva, Montréal (Ca)

**Le gouvernement du Québec** annonçait, le 23 octobre dernier, le lancement de sa politique gouvernementale de prévention en santé, un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population. Il se dote ainsi d'un cadre intersectoriel structurant pour agir sur les facteurs qui ont un impact déterminant sur la santé.

## Au-delà de la santé, promouvoir le bien-être

La politique vise l'ensemble des Québécois. En lien avec cette vision d'un Québec en santé, le gouvernement se donne 9 cibles à atteindre d'ici 2025 afin de suivre les progrès réalisés sur le plan de la qualité de vie et de la santé physique et mentale de la population. L'une d'elle porte sur l'atteindre d'un niveau élevé de bien-être émotionnel et psychosocial chez au moins 80 % de la population.

La politique traduit l'engagement de 15 ministères et organismes, provenant de divers secteurs d'activité, à favoriser davantage la santé et prévenir des problèmes évitables par la complémentarité, la synchronisation et la cohérence de leurs interventions. Elle comprend 28 mesures, de même que 5 chantiers, qui touchent les dimensions individuelles et environnementales qui font qu'une population est en bonne santé : habitudes de vie, scolarité, aménagement du

territoire, logement, revenu, conditions de travail, milieux de vie, organisation du système de santé et de services sociaux, etc.

## Agir en amont, le rôle de la prévention

La politique s'articule autour de 4 grandes orientations afin de marquer des progrès en matière de problèmes de santé évitables prioritaires, comme les problèmes d'adaptation sociale et de santé mentale, les maladies chroniques et les incapacités, certaines maladies infectieuses et les blessures. Les orientations correspondent aux grandes catégories de facteurs qui déterminent la santé et pour lesquelles des leviers qui permettent d'agir en amont des problèmes se situent dans différents secteurs :

- le développement des capacités des personnes dès leur plus jeune âge ;
- l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires ;
- l'amélioration des conditions de vie qui favorisent la santé ; dans ce secteur, on a identifié comme objectifs de promouvoir la santé en

milieu de travail par des démarches de type « Entreprise en santé », et de promouvoir l'adoption de mesures diversifiées favorisant une organisation du travail mieux adaptée aux réalités des familles ;

- le renforcement des actions de prévention dans le système de santé et de services sociaux

De cette politique découlera un plan d'action interministériel qui soutiendra sa mise en œuvre par des actions concrètes à déterminer par les principaux partenaires concernés.

« La promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé... »



**Horacio Arruda**,  
médecin, directeur  
national  
de la Santé publique  
et sous-ministre adjoint  
au ministère de la Santé  
et des Services sociaux  
du Québec

# de prévention au Québec

# SANTÉ



Image extraite de la vidéo de présentation de la politique gouvernementale québécoise de prévention en santé.

CF. [www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/](http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/)

« ...son ambition est le bien-être complet de l'individu »

## Une nouvelle politique de santé au travail

Avec une bonne proportion de la population qui passe plus de la moitié de sa vie éveillée au travail, il est apparu important de couvrir également la santé en milieu de travail. « On sait aussi que plus le personnel sera bien, tant sur le plan physique que psychologique, plus l'entreprise sera également performante. Or une société productive contribue largement à la santé et la qualité de vie de sa population. »<sup>1</sup>

Pour ce faire, on doit prendre en considération les risques inhérents au milieu lui-même. Beaucoup a été fait en santé et sécurité au travail dans une perspective de risques associés aux produits

chimiques, à l'environnement physique et ergonomique. « Nous avons maintenant de nouveaux risques émergents, les risques psychosociaux, qui ont un impact important sur la productivité. Les milieux de vie peuvent devenir des milieux où on va encourager une bonne hygiène de vie, où les saines approches de santé psychologiques vont permettre au citoyen de rester en santé, et contribuer à la productivité de l'économie. »<sup>2</sup>

Dans une entreprise performante, on reconnaît qu'il y a des avantages à non seulement préserver la santé de ses travailleurs, mais aussi à déployer des conditions favorisant le maintien, voire l'amélioration des habitudes et des conditions de vie.

## Garder la boussole, la charte d'Ottawa

Cette approche de milieu de vie cadre très bien avec les principes de la charte d'Ottawa<sup>3</sup> sur la promotion de la santé de l'Organisation mondiale de la santé : « La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu. »<sup>4</sup>

On a ainsi souligné à Shanghai les 24 et 25 novembre dernier, le 30<sup>e</sup> anniversaire de la charte d'Ottawa en renouvelant toute son importance et sa pertinence dans le cadre notamment des objectifs de développement durable dont se sont dotés les pays de l'Onu, la santé faisant partie des 17 priorités identifiées.

Prendre soin de la santé physique et psychologique et du bien-être de ses salariés dans leur milieu de vie constitue clairement une voie présente et d'avenir, gagnante à court et long terme pour tous. ■

1. Dr Horacio Arruda, directeur national de la Santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, entrevue réalisée le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

2. Cf. [www.who.int](http://www.who.int)

3. Charte d'Ottawa, disponible en ligne : [www.euro.who.int/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0003/129675/Ottawa\\_Charter\\_Fpdf?ua=1](http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_Fpdf?ua=1)

4. Cf. [www.who.int](http://www.who.int)